

VILLE DE BOUXWILLER

67330

11/2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2017

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 5

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire,
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe,
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint,
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe,
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint,
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG,
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM,
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine,
- * M. FATH Stéphane,
- * M. FRITSCH Daniel,
- * Mme GUNTHER Joëlle,
- * Mme HAMM Danielle,
- * M. LANG Jérôme,
- * Mme MEHL Elodie,
- * Mme MEHL Louisa,
- * M. MEYER Marc,
- * Mme REIXEL Anny,
- * Mme SCHWEITZER Laetitia,
- * Mme SIEFER Astride,
- * M. SUTTER Mathieu,
- * M. VEIT Bernard.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint, procuration à Alain Janus
- * Mme GATAUX Nathalie, excusée procuration à Laetitia Schweitzer
- * M. HUMANN Marcel, excusé procuration à Patrick Michel
- * Mme JACKY Sylvie, excusée procuration à Louisa Mehl
- * Mme ÖZDEMIR Fatma, excusée procuration à Véronique Laporte

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Anny Reixel est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu des séances du 12 et du 18 octobre 2017

M. le Maire soumet à l'Assemblée les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 12 et du 18 octobre 2017. Aucune remarque n'étant exprimée, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 0051 : Non bâti Rue du Canal à Bouxwiller

- * Section : 4
- * Parcelle : 147 + 148
- * Superficie totale : 2.83 ares
- * Prix de vente : 100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0052 : Bâti 66 Grand'Rue à Bouxwiller

- * Section : 3
- * Parcelle : 6 + 141 + 142
- * Superficie totale : 9.16 ares
- * Prix de vente : 300 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0053 : Bâti 120, Rue de la Fontaine à IMBSHEIM

- * Section : 27
- * Parcelle : 160
- * Superficie totale : 3.27 ares
- * Prix de vente : 100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0054 : Bâti 16, Rue de Neuwiller à Bouxwiller

- * Section : 9
- * Parcelle : 39 A et B
- * Superficie totale : 16.97 ares
- * Prix de vente : 100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0055 : Bâti 17 Faubourg Saint Georges à Bouxwiller

* Section : 12

* Parcelle : 162 + 314

* Superficie totale : 2.4 ares

* Prix de vente : 86 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Renouvellement d'un contrat d'adjoint administratif

Par délibération du 17 novembre 2016, le Conseil Municipal décidait de créer un poste d'Adjoint administratif de 2e classe, à temps complet, pour une durée d'un an à compter du 21 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ce contrat à temps complet (échelon 10, indice majoré 354) à compter du 21 novembre 2017 pour une durée d'un an.

Point 5 : Vente de terrains sections 10 et 18

Suite à l'audition, par la commission d'urbanisme élargie réunie le 6 novembre 2017, des aménageurs intéressés, la vente des parcelles sises au lieu-dit Weidenbaum, section 10 N° 47, 212 et 225, et section 18 N° 569, 571, 573, 575, 602, 655, 657, 659, 661 et 663, d'une contenance totale de 287,23 ares, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

M. le Maire présente les projets d'aménagement élaborés par les trois sociétés candidates et leurs offres de prix. Il résume également les débats et fait part des conclusions de la commission d'urbanisme élargie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

MEDIAPAR : 0 voix ; JC SCHMITT : 0 voix ; TERRA AMENAGEMENT, offre A : 10 voix ; TERRA AMENAGEMENT, offre B : 15 voix ; 1 abstention (M. Alain Meiss).

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- de vendre les parcelles sises au lieu-dit Weidenbaum, section 10 N° 47, 212 et 225, et section 18 N° 569, 571, 573, 575, 602, 655, 657, 659, 661 et 663, d'une contenance totale de 287,23 ares, à la société TERRA AMENAGEMENT, route d'Obermodern à Bouxwiller, pour un montant forfaitaire global de 850 000 € H.T. (huit cent cinquante mille euros), en vue d'y aménager un lotissement d'habitation ;

- d'autoriser M. le Maire à signer avec Terra Aménagement le compromis de vente avec une condition suspensive de pré-commercialisation, ainsi que les actes notariés et toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à cette opération.

Il est précisé que M. Jérôme Lang, Conseiller Municipal, employé par la société GCM, partenaire de Terra Aménagement, n'a pris part, ni aux délibérations de la commission et du Conseil Municipal, ni aux votes.

Point 6 : Prise en charge des frais d'inscription au Congrès des Maires de France.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la participation de M. Alain Meiss, Maire-Délégué de Riedheim, comme représentant de la Commune de Bouxwiller et celle de M. Patrick Michel, Maire-Délégué d'Imbsheim, au titre de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge des frais d'inscription du représentant de la Commune au 100^e Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France qui se montent à 95 €/personne. Les frais déjà engagés par M. Alain Meiss lui seront remboursés.

Point 7 : Rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 28 septembre 2017, concluant à l'absence de charges transférées dans le cadre du transfert le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité » ;

Le Conseil Municipal décide, par 26 voix pour et 1 abstention (M. Bernard Veit),

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 28 septembre 2017, concluant à l'absence de charges transférées dans le cadre du transfert le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité » ;

- De charger le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Point 8 : Travaux au Presbytère d'Imbsheim

M. Patrick Michel, Maire-Délégué, rappelle que des travaux doivent être effectués au Presbytère d'Imbsheim. Il est proposé que la Commune en soit maître d'ouvrage et demande ensuite au Conseil Presbytéral une participation de 85 % du montant H.T.

Selon les devis présentés, le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	€ HT
Confection et pose d'une cloison	3 270,00 €
Déplacement radiateur (travaux en régie)	520,62 €
Total dépenses	3 790,62 €

Recettes		€ HT
Paroisse	85%	3 222,03 €
Ville	15%	568,59 €
Total recettes	100%	3 790,62 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus,
- Autorise le Maire ou le Maire-Délégué à signer une convention en ce sens avec la Paroisse d'Imbsheim.

Point 9 : Renouvellement de la convention avec SFR / réservoir d'Imbsheim

La convention liant la Commune à SFR pour l'installation d'une antenne sur le réservoir d'Imbsheim arrive à échéance. M. Patrick Michel précise aux Conseillers Municipaux les conditions de son renouvellement, à savoir :

- un loyer annuel de 3 600 € revalorisé de 2% chaque année,
- une durée de validité de douze ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable durant cette période par tacite reconduction tous les trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou le Maire-Délégué à signer une nouvelle convention avec cet opérateur.

Point 10 : Procédure d'abandon parcellaire 13, rue du Fossé à Bouxwiller

Suite à la publication de deux procès-verbaux (provisoire du 30 janvier 2017 et définitif du 7 août 2017) et en l'absence de réponse des propriétaires présumés à nos courriers recommandés,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Déclare la parcelle sise au 13, rue du Fossé à Bouxwiller en état d'abandon manifeste,
- Autorise le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin, notamment, de permettre la sécurisation de l'immeuble.

Point 11 : Demande de subvention de l'Association Cœurs à Chœur / Téléthon

Comme chaque année, l'Association Cœurs à Chœur sollicite la Commune pour une participation financière à ses frais d'organisation du Téléthon à Imbsheim.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € à l'Association Cœurs à Chœur.

Point 12 : Demande de subvention de l'Association Mathématiques sans Frontières

L'Association Mathématiques sans Frontières organisera le 8 février 2018 la 29^e édition de son concours annuel. Comme chaque année, elle sollicite une subvention de la Commune.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 100 euros à l'Association Mathématiques sans Frontières.

Point 13 : Fonds de concours Eclairage public

Vu l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Hanau en matière d'éclairage public en 2015 dans la commune de Bouxwiller,

Vu la délibération N° 7 du Conseil Communautaire du 27/05/2009 et sa délibération N° 3.3 du 26/10/2017,

Considérant que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

Investissements suite à sinistre :

Dépenses H.T :

✓ projecteurs encastrés Placette des Métiers	2.712,00 €
✓ mât Place du Château	2.391,00 €
✓ mât + luminaire n° 207 ^E rue du Pdt Poincaré	1.809,00 €
✓ lanterne N° 451 Grand Rue	1.336,50 €
✓ luminaire rue de l'Ecole à Imbsheim	1.064,00 €
✓ luminaire rue Reiherwald	972,00 €
✓ luminaire N° 385 rue du Jardin des Faisans	879,60 €
✓ luminaire chemin du Puits de Mines	588,00 €
✓ luminaire Résidence Sundhalt	588,00 €
✓ luminaire n° 387 rue du Jardin des Faisans	588,00 €
Total	12.928,10 €

Recettes H.T :

• Assurances :	6.467,40 €	50,04 %
• CCHLPP	3.230,35 €	24,98 %
• Bouxwiller	3.230,35 €	24,98 %
Total	12.928,10 €	100,00 %

Autres investissements :**Dépenses H.T. :**

✓ 1 ^{er} acompte Convention de Mandat Extension EP rue de Babenhausen	33.627,00 €
✓ 5 nouveaux luminaires rue d'Uttwiller	10.160,19 €
✓ Déplacements ensembles lumineux N° 456, 457 et 458 rue de Neuwiller	6.225,10 €
✓ Extension 2 luminaires en console ruelle du vieux Collège	4.998,40 €
✓ Génie Civil E.P. Grand Rue à Riedheim	4.913,16 €
✓ Extension 1 mât + 1 luminaire placette devant Eglise à Imbsheim	3.681,80 €
✓ Déplacement de 6 luminaires chemin du Jardin des Faisans	2.046,00 €
✓ Déplacement d'un luminaire route vers Bouxwiller à Riedheim	1.217,20 €
✓ Nouveau luminaire 12 rue du Bastberg	972,00 €
✓ Remplacement du mât n° 168 rue du Bastberg	767,60 €
✓ Acompte 3 Convention de Mandat Extention EP Allée des Tilleuls	226,64 €
✓ Solde convention de mandat Extension EP Allée des tilleuls	- 782,93 €
Total	68.052,16 €

Recettes H.T :

• CCHLPP	34.026,08 €	50,00 %
• Bouxwiller	34.026,08 €	50,00 %
Total	68.052,16 €	100,00 %

Soit un fonds de concours total de : 3.230,35 € + 34.026,08 € = 37.256,43 € ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 3.230,35 € + 34.026,08 € = 37.256,43 € à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Point 14 : Avance de subvention à l'Association du Centre Culturel

Pour l'année 2017, la Commune avait alloué à l'Association du Centre Culturel une subvention de fonctionnement de 46 000 €. Pour des questions de trésorerie, il est nécessaire de lui verser une avance sur l'aide à prévoir en 2018 sans attendre le vote du budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'attribution d'une avance de subvention de 10 000 € à l'Association du Centre Culturel, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée sur le Budget Primitif de 2018.

Vu,
La secrétaire de séance,



